

AFFAIRE N° 20.

OBJET: Rachat au Département du terrain de 46 468m² cadastré section BW n° 109-110, sis à Bellepierre, acquis des consorts HOARAU Joseph au titre des réserves foncières pour l'habitat très social.

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Par délibération en date du 18 février 1981 (affaire n°21), vous vous étiez engagés à racheter au Département le terrain des consorts Joseph HOARAU, sis à Bellepierre, dont l'acquisition avait été demandée au titre des réserves foncières pour l'habitat très social (programme 1978-80).

La procédure d'acquisition de ce terrain, cadastré section BW n° 109-110 pour une superficie de 46 468m², étant achevée, il vous appartient aujourd'hui d'en solliciter la cession à la Commune conformément aux engagements pris.

Cette cession donnera lieu au versement au Département, pendant vingt ans, d'une annuité constante de 90 645,48 Francs correspondant au remboursement du prix d'acquisition augmenté des dépenses annexes et des frais financiers engagés.

La première annuité devra être versée 12 mois après la date de la délibération de la Commission Départementale autorisant la cession du terrain à la Commune.

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à intervenir dans l'acte à passer avec le Département pour conclure cette affaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

*Vu St-Denis le 14 Janvier 1982,
P/le Préfet, le Secrétaire Général
signé: Pierre CULIAUX
Pour Copie certifiée conforme
P/le Préfet et par délégation
Le Directeur des Finances et des
Collectivités Locales.
signé: M. Claude Arcaay*